

De nombreux véhicules attendus sur le site risquent d'entraîner des troubles de circulation. Aussi, nous vous communiquons la réglementation durant les deux épreuves.

Pour permettre le bon déroulement de l'épreuve sportive cycliste, les parents devront surveiller leurs enfants, les propriétaires de chien devront maintenir leur animal en laisse et chaque usager restera derrière les barrières.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous attendons nombreux.

REGLEMENTATION AU DEPART ET A L'ARRIVEE DE L'ALPES ISERE TOUR :

La circulation et le stationnement de tous véhicules n'appartenant pas à la société organisatrice (COTNI) de la course cycliste d'Alpes Isère Tour seront interdits sur l'itinéraire du circuit, le mercredi 25 mai 2022, de 13h30 à 18h00. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules munis de l'insigne officiel, aux véhicules d'urgence et de sécurité.

Le stationnement de tous véhicules sera interdit à partir de 7 heures aux emplacements suivants :

- parking devant l'hôtel de ville pour l'emplacement du Village,
- le parking et terrain de sport autour du gymnase David Douillet,
- rue des Cerisiers, rue des Platanes entre le boulevard des Tréfileries et l'avenue Alexandre Grammont,
- la zone de départ de l'étape avenue du Collège Jean Clément.

✓ **Les déviations se feront par les rues adjacentes :** à l'angle de la rue du Village et de la route de Jamezyieu, en direction de la rue du Village puis de la route des Perves, au rond-point du Petit Prince en direction de la route des Perves, au rond-point de la Triode en direction de Pont-de-Chérucy, au rond-point de la Croix en direction de Jamezyieu, route de la Léchère en direction de la route des Perves.

Les riverains de la route de Jamezyieu sont autorisés à circuler en direction de la rue du Village.

REGLEMENTATION AU DEPART DE L'ALPES ISERE TOUR :

✓ Le départ des courses cyclistes pour les catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes, se déroulera le même jour, à 14h00, Avenue du Collège Jean Clément pour une arrivée fixée à 16h00.

Le parcours est déterminé de l'avenue du Collège Jean Clément en direction de la rue Parmentier, pour l'emprunter jusqu'à l'intersection Boulevard des Tréfileries à droite puis tourner à gauche dans la rue des Tilleuls et suivre la direction de l'avenue Alexandre Grammont jusqu'à l'avenue du Collège Jean Clément.

✓ Il sera interdit de tourner à droite et à gauche de 13h30 à 16h00 :

◆ **Sur l'avenue du Collège Jean Clément, aux sorties des voies ci-après :** rue Jules Buchaillat, rue de la Plaine, avenue Alexandre Grammont, Clos Latreille, rue Neuve, rue du Docteur Robert, rue de la Chaîne, rue Parmentier, rue des Tilleuls, rue Guynemer.

◆ **Sur la rue Parmentier, aux sorties des voies ci-après :** rue des Arcades, rue des Platanes, rue Maurice Boutin.

◆ **Sur le boulevard des Tréfileries, aux sorties des voies ci-après :** rue des Terrasses, rue des Tilleuls.

◆ **Sur l'avenue Alexandre Grammont, à la sortie de la voie ci-après :** rue Saint Jean.

◆ **Sur la route de Vienne, aux sorties des voies ci-après :** avenue du Collège Jean Clément, chemin de l'Abreuvoir, rue des Platanes, rue Maurice Boutin, boulevard des Tréfileries, avenue Alexandre Grammont, impasse des Fabriques, impasse de la Centrale.

◆ **Il sera interdit de circuler de 13h30 à 15h00 sur les voies ci-après :** avenue du Collège Jean Clément, route de Vienne (RD24a), boulevard de l'Union, route de Lyon.

◆ **Il sera interdit de circuler à partir de 7 heures sur les voies ci-après :** avenue Alexandre Grammont du boulevard des Tréfileries au carrefour de l'avenue du Collège Jean Clément, la rue des Cerisiers entre le boulevard des Tréfileries et l'avenue Alexandre Grammont, la rue Maurice Boutin de la rue des Villas à son extrémité, la rue des Aubépines (accès à la rue des Cerisiers), la rue des Platanes à son extrémité.

◆ **Les deux rues ci-dessous seront bloquées ou réglementées à la circulation entre 9h00 et 16h00 :** avenue du Collège Jean Clément des 2 côtés de la voie, rue Jules Buchaillat.

REGLEMENTATION A L'ARRIVEE DE L'ALPES ISERE TOUR :

✓ Il sera interdit de tourner à droite et à gauche de 15h30 à 18h00 :

◆ **Sur la route de Vienne, aux sorties des voies ci-après :** route du Bois Thuiller, rue Jean Giono, rue du Village, rue Jacques de Vaucanson, rue de la Meije, route de Jamezyieu, rue Milton Friedman, rue de la Pêcheraie, rue Francisque Vincent, rue des Alpes, chemin des Coutuses, impasse Jules Revelin, clos Gauguin, rue des Allobroges, avenue du Collège Jean Clément, chemin de l'Abreuvoir, rue des Platanes, rue Maurice Boutin, boulevard des Tréfileries.

◆ **Sur l'avenue Alexandre Grammont, aux sorties des voies ci-après :** rue Guynemer, rue des Tilleuls, rue Saint Jean, rue des Villas, Boulevard des Tréfileries, rue des Platanes, rue Maurice Boutin.

◆ **Sur la rue de la Plaine, aux sorties des voies ci-après :** rue des Provinces, rue Jules Buchaillat, rue Pierre de Coubertin, rue des Allobroges, impasse de la Plaine Fleurie, chemin de Pinéa, impasse du Dizain, impasse du Bugey, rue Francisque Vincent.

◆ **Sur la rue Milton Friedman, aux sorties des voies ci-après :** rue du Claret, route de Vienne.

◆ La circulation sera interdite au niveau du rond-point de la Sirène, route de Vienne jusqu'à l'angle de l'avenue Alexandre Grammont.

◆ **Il sera interdit de circuler à partir de 7 heures sur les voies ci-après :** avenue Alexandre Grammont du boulevard des Tréfileries au carrefour de l'avenue du Collège Jean Clément, la rue des Cerisiers, la rue des Platanes entre le boulevard des Tréfileries et l'avenue Alexandre Grammont, la rue Maurice Boutin de la rue des Villas à son extrémité, la rue des Aubépines (accès à la rue des Cerisiers), la rue des Platanes à son extrémité.